



Financement d'applications pour la rééducation : nouvelle étape pour la m-health

BRUXELLES, le 14/07/2020.- L'Etat va financer des applications pour la réadaptation de patients ayant bénéficié de la mise en place d'une prothèse totale de la hanche ou du genou. Il s'agit d'applications destinées à soutenir à distance les soins apportés par le kinésithérapeute ou à l'hôpital. Dans un premier temps, ces applications seront utilisées dans le cadre d'une étude clinique comparative.

Maggie De Block, ministre de la Santé publique : « Les applications peuvent représenter une énorme plus-value dans les soins. Par exemple en matière de rééducation: en tant que patient vous recevez chaque jour un feedback personnel concernant votre rééducation et vous ne devez plus attendre le prochain rendez-vous. En tant que prestataire de soins, vous pouvez surveiller en continu l'évolution de vos patients et vous recevez un avertissement quand un patient a besoin d'une attention particulière. »

Etude comparative

Les applications mobiles seront intégrées dans le plan de traitement des patients qui bénéficient pour la première fois d'une prothèse totale de la hanche ou du genou. Dans un premier temps, l'INAMI financera leur utilisation dans le cadre d'une étude clinique à partir du 1^{er} octobre 2020. Dans cette étude, un programme de rééducation classique sera comparé à un programme soutenu par une application. Les patients ne devront pas payer de ticket modérateur ou de suppléments pour l'utilisation de l'application et des éventuels capteurs qui y sont associés.

Grâce à cette étude, les patients qui le souhaitent peuvent déjà avoir accès à un programme de rééducation avec soutien à distance. Entretemps, les décideurs politiques, le secteur des soins et les développeurs d'applications peuvent collecter des informations supplémentaires sur l'efficacité et le rapport coût-efficacité de la rééducation soutenue par une application. L'UZ Gent coordonnera l'étude, sous la supervision du Centre fédéral d'expertise. Actuellement, il existe une application ([moveUP](#)) qui satisfait à l'ensemble des conditions de l'étude.

Le Comité de l'Assurance de l'INAMI a donné hier, le 13 juillet 2020, son feu vert pour cette mesure. Tous les détails concernant la mesure sont disponibles sur le [site de l'INAMI](#).

Mobile Health Belgium

Le financement de l'utilisation des applications dans le cadre de l'étude clinique constitue une nouvelle étape dans le processus relatif au m-health. Pour donner une place aux applications mobiles fiables dans les soins de santé, la ministre Maggie De Block a mis sur pied en octobre 2018 en concertation avec les

féderations sectorielles Agoria et beMedTech, l'INAMI, l'AFMPS et la plateforme eHealth, la plateforme [Mobile Health Belgium](#). Les entreprises peuvent notifier leurs applications mobiles pour validation sur cette plateforme.

Pour l'évaluation, MHealth Belgium utilise une [pyramide de validation](#) composée de trois niveaux. Le premier niveau a été mis en service l'année dernière ; les applications de ce niveau disposent d'un marquage CE et sont conformes au Règlement général européen sur la protection des données. Le deuxième niveau a été déployé en mai de cette année. En plus de répondre à toutes les exigences du niveau 1, les applications de deuxième niveau répondent à une série de critères stricts en matière TIC et de respect de la vie privée, et peuvent communiquer avec des applications numériques existantes dans le secteur des soins de santé belge.

L'INAMI élabore en ce moment un modèle de financement pour les applications du troisième et dernier niveau.

Cellule stratégique de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration

Finance Tower / Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175 / B-1000 Bruxelles / Belgique
tél. +32 528 69 00 / info.maggiedeblock@minsoc.fed.be

.be